

## Réunion commune du Conseil de l'UEO avec la commission des Affaires générales de l'Assemblée (Londres, 13 novembre 1967)

**Légende:** Lors de la réunion commune, tenue à Londres le 13 novembre 1967, le Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) répond aux différentes questions posées par la commission des Affaires générales de l'Assemblée, entre autres en ce qui concerne l'étude des relations entre l'UEO et l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), exprimant le souci commun et la volonté de préserver les institutions et les mécanismes de l'UEO.

**Source:** Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Réunion commune du Conseil et de la commission des Affaires générales de l'Assemblée, Questions écrites communiquées d'avance par la Commission, et réponses du Conseil. Londres: 13.11.1967. JM/51. 12 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://anlux.lu/>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1967, 01/11/1967-28/02/1968. File 202.32.10. Volume 2/2.

**Copyright:** (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/reunion\\_commune\\_du\\_conseil\\_de\\_l\\_ueo\\_avec\\_la\\_commission\\_des\\_affaires\\_generales\\_de\\_l\\_assemblee\\_londres\\_13\\_novembre\\_1967-fr-3446443a-036f-4e93-ac5a-a4doac6a4c2c.html](http://www.cvce.eu/obj/reunion_commune_du_conseil_de_l_ueo_avec_la_commission_des_affaires_generales_de_l_assemblee_londres_13_novembre_1967-fr-3446443a-036f-4e93-ac5a-a4doac6a4c2c.html)



**Date de dernière mise à jour:** 25/10/2016

# UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

CONFIDENTIEL

JM/51

Original français/anglais

REUNION COMMUNE DU CONSEIL ET DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES GENERALES  
DE L'ASSEMBLEE

Londres, le 13 novembre 1967

Questions écrites communiquées d'avance  
par la Commission, et réponses du Conseil

PA7

9, Grosvenor Place  
Londres, S.W.1.

CONFIDENTIEL

La coopération occidentale

Question No I

Le Conseil est-il en mesure d'informer la Commission des affaires générales de l'état où se trouve l'étude à laquelle il s'est livré des relations entre l'O.T.A.N. et l'U.E.O. ?

Réponse du Conseil

1. A la réunion ministérielle de Bonn du 19 décembre 1966, le Conseil permanent de l'U.E.O. a reçu mandat de faire rapport sur les relations entre l'O.T.A.N. et l'U.E.O.

2. Une étude détaillée de ce problème a été préparée et a été discutée à plusieurs reprises par le Conseil. Elle a fait l'objet d'un rapport intérimaire présenté au Conseil des ministres le 4 avril 1967. Cette étude traite de la plupart des engagements et des tâches qu'assument, dans les circonstances présentes, les Etats signataires du Traité de Bruxelles révisé, et plus précisément de la limitation des forces et des armements, du contrôle quantitatif des niveaux d'armements, de la définition des armements soumis au contrôle, enfin du siège du Comité permanent des armements.

3. Toutefois, le désir s'étant manifesté de préciser davantage certains aspects des relations entre l'O.T.A.N. et l'U.E.O., le rapport définitif n'a pu être présenté à la récente session ministérielle. Cette question est par conséquent encore à l'examen.

4. Le Conseil croit pouvoir indiquer à la Commission des affaires générales que les Etats membres ont un souci commun et une égale volonté de préserver les institutions et les mécanismes de l'Union de l'Europe occidentale et de maintenir les dispositions des protocoles d'application du Traité de Bruxelles modifié.

.../...

CONFIDENTIEL

JM/51

Les responsabilités des pays de l'U.E.O. hors d'Europe

Question No II a)

Le Conseil estime-t-il que l'un de ses rôles essentiels soit de dégager une position commune des pays membres à propos des questions politiques qui se posent hors d'Europe ?

Réponse du Conseil

Le Conseil procède régulièrement à des échanges de vues et à des consultations sur les questions politiques qui se posent hors d'Europe.

Ces échanges de vues offrent l'occasion aux gouvernements des Etats membres d'améliorer leur information mutuelle et, le cas échéant, de rapprocher leurs positions sur les problèmes considérés, ou de parvenir à une meilleure compréhension des points de vue respectifs.

.../...

CONFIDENTIEL

CONFIDENTIEL

JM/51

Question No II b)

Le Conseil a-t-il tenté de dégager des positions communes de ses membres sur la situation au Moyen-Orient pendant et après le conflit de juin 1967 ? Sur quels points y est-il parvenu ?

Réponse du Conseil

Le Conseil n'a pas manqué d'avoir des échanges de vues approfondis sur la situation au Moyen-Orient, à deux reprises cette année, lors de ses réunions tenues au niveau ministériel à La Haye les 4 et 5 juillet, puis à Londres les 12 et 13 octobre.

Il convient d'abord de relever que pendant le conflit tous les Etats membres de l'U.E.O. ont adopté une politique de neutralité.

Au lendemain du conflit, il est apparu au Conseil, comme indiqué dans sa réponse à la Recommandation No 157, que le plus urgent était de participer activement à toutes mesures humanitaires en faveur des victimes du conflit, notamment des réfugiés.

Sur le plan politique, les pays membres de l'U.E.O. ont, dès le mois de juillet, exprimé leur souci de contribuer à la recherche d'un règlement de fond durable, conforme aux principes du droit international et de l'équité, pour l'ensemble des problèmes en suspens entre Israël et ses voisins arabes.

Ils ont alors convenu que l'Organisation des Nations Unies et particulièrement le Conseil de sécurité pourraient constituer un cadre approprié pour la recherche des moyens d'arriver à une telle solution.

Depuis lors, ils ont pu noter l'apparition chez plusieurs Etats arabes de certains signes de modération.

Il importe dès lors, de l'avis des membres du Conseil, de poursuivre les efforts dans la ligne définie plus haut, en espérant que les pays intéressés de la région comprendront leur intérêt d'accepter un règlement réaliste.

.../...

CONFIDENTIEL

Question No II c)

Dans quelle mesure les consultations qui ont eu lieu sur l'Extrême-Orient, l'Amérique latine ou l'Afrique ont-elles abouti à l'adoption de positions communes, notamment à propos de l'Indonésie ?

Réponse du Conseil

1. Les pays membres de l'U.E.O. sont convaincus de l'utilité de confronter leurs informations et de suivre l'évolution de la situation dans les différentes parties du monde évoquées par l'Assemblée, compte tenu de l'intérêt, tant pour les pays en cause que pour l'Europe, de promouvoir le développement pacifique et libre de ces régions.

2. Les questions particulières de l'Extrême-Orient et de l'Indonésie, de l'Amérique latine et de l'Afrique, qu'évoque la Commission, ont fait à plusieurs reprises l'objet d'échanges d'informations et de discussions entre les membres du Conseil. Dans bien des cas, celui-ci a pu constater que des idées communes pouvaient se dégager de ses débats.

.../...

Question No II d)

Le Conseil a-t-il examiné la situation à Hong-Kong et à Aden ?

Réponse du Conseil

1. Le Conseil a eu des échanges de vues sur la situation à Hong-Kong par deux fois cette année, au cours des réunions ministérielles tenues à La Haye les 4 et 5 juillet, et à Londres les 12 et 13 octobre. Comme la situation dans la colonie est étroitement liée aux événements de Chine, le Conseil a examiné en même temps l'évolution récente dans ce pays.
2. Bien qu'ils aient reçu un appui de Pékin et de la révolution culturelle, ce sont les communistes locaux qui ont été les principaux responsables de la désorganisation récente des services de l'île. Il s'agit, semble-t-il, d'un épisode d'une campagne de propagande à long terme contre le Gouvernement de Hong-Kong. Cependant la situation s'est légèrement améliorée et l'on espère qu'avec du calme et de la persévérance, l'ordre et la légalité seront maintenus.
3. La situation à Aden a été discutée par le Conseil au cours de la réunion ministérielle tenue à Londres, dans le contexte de la situation au Moyen-Orient.
4. Le Conseil estime que la fin de la guerre au Yémen représenterait un important pas en avant.
5. Il a été annoncé que l'Arabie du Sud deviendra indépendante au cours de la seconde quinzaine du mois de novembre et que toutes les troupes britanniques seront retirées au même moment. Dans l'intervalle, de grands efforts sont faits auprès du Front national de libération et du Front de libération du Sud-Yémen occupé (FLOSY) pour établir un gouvernement largement représentatif.
6. Après la fermeture de la base, les forces britanniques seront légèrement augmentées dans le golfe Persique pour permettre au Royaume-Uni de remplir ses obligations de maintien de la paix dans la région.

.../...

CONFIDENTIEL

JM/51

La candidature britannique aux Communautés européennes

Question No III a)

A la réunion ministérielle du 4 juillet 1967, le Conseil a fourni au Gouvernement britannique l'occasion de présenter son point de vue sur les négociations qu'il compte entamer avec les Communautés européennes.

Comment le Conseil envisage-t-il son rôle dans le domaine économique :

1. à l'heure actuelle ?
2. si des négociations entre la C.E.E. et le Royaume-Uni sont engagées, comme l'Assemblée en a exprimé l'espoir ?

Réponse du Conseil

1. Le Conseil reste un forum utile pour les sept gouvernements qui, à l'occasion de consultations périodiques, font le point de la situation économique en Europe. C'est ainsi que la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés européennes a donné lieu à un échange de vues le 4 juillet. Il en a été de même à la réunion du 13 octobre.
2. En ce qui concerne la deuxième partie de la question, elle sera examinée le moment venu.

.../...

CONFIDENTIEL

Question No III b)

Le Gouvernement français a évoqué certaines difficultés économiques que soulèverait, à son avis, l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes. Ces questions ont-elles été évoquées utilement par le Conseil ?

Réponse du Conseil

Lors de la réunion tenue par le Conseil au niveau ministériel les 12 et 13 octobre à Londres, le représentant du Royaume-Uni a exposé à ses collègues les vues de son Gouvernement sur la situation actuelle ainsi que sur les perspectives d'avenir de l'économie britannique, et il a abordé la question de la livre sterling.

D'autres membres du Conseil ont commenté les informations données dont ils ont souligné l'utilité pour les consultations à venir du Conseil des ministres de la C.E.E., appelé à examiner l'importance des problèmes posés ainsi que la procédure à suivre pour en discuter.

.../...

Les relations Est-Ouest

Question No IV a)

Le Conseil est-il parvenu à une certaine harmonisation des points de vue des pays membres à propos de leurs relations avec les pays de l'Est européen ?

Réponse du Conseil

Le Conseil a déjà eu l'occasion d'exposer à l'Assemblée ses vues concernant les relations avec les pays de l'Est.

Lors des délibérations consacrées régulièrement à ce sujet par le Conseil à l'occasion de ses réunions au niveau ministériel, les pays membres de l'U.E.O. ont souligné qu'il importe de poursuivre avec patience le processus de la détente en s'efforçant d'améliorer encore le climat politique général en Europe et en continuant la recherche des possibilités concrètes de rapprochement avec les pays européens de l'Est. A cette fin - et sur la base d'une solidarité ferme entre alliés - les Etats membres estiment utile de développer les efforts déjà déployés sur le plan bilatéral.

Ainsi, sur le plan politique où les difficultés concernant une solution juste et pacifique des problèmes européens en suspens demeurent grandes, ils considèrent tous, d'une part, qu'il convient d'accroître les contacts avec les dirigeants des pays européens de l'Est et, d'autre part, que la politique de détente suivie par la République fédérale d'Allemagne doit continuer à recevoir leur plein appui.

En outre, les Etats membres s'efforcent chaque fois qu'il est possible de renforcer les progrès déjà accomplis dans les relations d'ordre culturel, commercial et scientifique.

.../...

CONFIDENTIEL

JM/51

Question No IV b)

Le Conseil estime-t-il que le Gouvernement soviétique a, lors de la crise du Moyen-Orient, mis en oeuvre une nouvelle stratégie susceptible de ranimer la "guerre froide" ?

Réponse du Conseil

1. Que ce soit d'un point de vue militaire ou politique, aucun changement important dans la stratégie soviétique ne semble être apparu lors de la crise du Moyen-Orient.
2. Le Gouvernement soviétique paraît s'être borné à réagir aux événements, sans faire preuve d'initiative pendant ou immédiatement après les hostilités. Ce fut le cas notamment pour le mouvement des navires soviétiques en Méditerranée.
3. Dans la crise du Moyen-Orient, l'Union soviétique a toutefois adopté une position politique dure à l'égard de certains pays occidentaux. Dans une certaine mesure, un certain durcissement s'était déjà fait jour avant la crise. Ceci s'est manifesté par le renforcement de la propagande, par exemple contre la République fédérale d'Allemagne et l'O.T.A.N. Le fait que le Gouvernement soviétique continue d'adopter une telle tactique rend certainement plus difficile le processus de la détente entre l'Est et l'Ouest.
4. En tout état de cause les dirigeants actuels semblent très désireux d'éviter un affrontement direct avec l'Ouest, impression nettement confirmée lors de la crise du Moyen-Orient. D'autre part, la situation est différente aujourd'hui de ce qu'elle était il y a quelques années; ce changement est dû notamment à la politique amorcée par l'Ouest en vue de développer ses contacts avec les pays de l'Europe orientale et avec l'Union soviétique elle-même, politique dont les résultats sont appréciés des deux côtés.

.../...

CONFIDENTIEL

Question No IV c)

Le Conseil estime-t-il que, dans la situation actuelle, certaines initiatives sont devenues possibles pour consolider la détente en Europe ?

Réponse du Conseil

1. Le Conseil estime que la détente en Europe peut être consolidée par diverses mesures. La situation actuelle n'offrant pas de proches perspectives d'une solution satisfaisante des problèmes politiques en suspens, il considère qu'il y a lieu tout d'abord de s'efforcer d'améliorer encore le climat général entre les pays de l'Est et de l'Ouest de l'Europe et de parvenir à une meilleure compréhension mutuelle.
2. A l'heure actuelle, les résultats les plus fructueux doivent être recherchés dans une extension des contacts bilatéraux avec les dirigeants politiques de l'Europe de l'Est et dans le développement accru des relations bilatérales sur les plans commercial, culturel et scientifique ainsi que dans le domaine du tourisme.
3. D'autre part, la coopération multilatérale doit être encouragée et développée, dans le cadre d'organismes tels que la Commission économique pour l'Europe, par exemple, et aussi dans des domaines tels que les communications, l'espace et l'énergie nucléaire.
4. Les pays occidentaux doivent continuer à manifester leur volonté de parvenir à un accord sur les mesures de contrôle des armements qui, sans préjudice de la solution des problèmes politiques, peuvent contribuer au renforcement de la sécurité européenne et à une détente accrue en Europe.

.../...

Question No IV d)

Le Conseil a-t-il examiné le problème de la réunification et des frontières de l'Allemagne ? Y a-t-il sur ce point une communauté de vues entre ses membres ?

Réponse du Conseil

Les problèmes qui se posent au sujet de l'Allemagne sont inséparables de celui d'une détente Est-Ouest en Europe. Ils retiennent donc régulièrement l'attention du Conseil. Lors de la réunion ministérielle tenue à La Haye en juillet dernier, le représentant allemand a informé ses collègues des vues de son Gouvernement sur les récents développements de la question allemande. Le débat a mis en évidence l'accord des gouvernements sur tous les problèmes évoqués.

Le Conseil de l'U.E.O., partageant les vues exprimées dans le communiqué final de la réunion ministérielle de l'O.T.A.N. tenue à Luxembourg en juin dernier, se félicite des efforts accomplis par le Gouvernement fédéral pour développer les relations humaines, économiques et culturelles entre les deux parties de l'Allemagne. Il reconnaît que ce processus interne serait une contribution importante à la recherche d'une détente en Europe. Il estime qu'un règlement pacifique de la question allemande, fondé sur la libre expression de la volonté politique du peuple allemand, constitue un élément essentiel d'un ordre pacifique juste et durable en Europe.

Le tracé des frontières allemandes devrait être définitivement réglé par un traité de paix.